

2010/2522 - Lyon 1er - Mise à disposition par la Ville de Lyon au profit de l'Association "LUCI" de locaux communaux sis 13 rue du Griffon - N° EI 01122 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 07/06/2010, p. 1363)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ce rapport.

M. DACLIN Jean-Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, je voudrais profiter de cette délibération pour faire l'état des lieux de l'Association LUCI, qui a été créée par Lyon il y a huit ans.

Je vous rappelle que l'objectif était de regrouper toutes les villes dans le monde qui sont engagées sur la question de la lumière. Cet objectif était, bien entendu, complété de deux autres : le premier étant de permettre aux entreprises, de faciliter les activités de nos entreprises lumière lyonnaises. Un vrai savoir faire spécifique, qui d'ailleurs est aujourd'hui relayé par un cluster. Par ailleurs, la concurrence devenant extrêmement vive, il nous semblait intelligent d'apparaître comme les organisateurs de ce foisonnement.

Aujourd'hui, il n'y a pas eu loin de 50 fêtes de la lumière dans le monde. Toutes les grandes villes ont un plan lumière. LUCI était un bon moyen d'en consacrer la tête.

8 ans après, il y a 68 villes qui font partie de cette association. Ca va de Moscou à Montréal en passant par Shanghai ou Paris avec une très forte implantation en Europe du Sud, mais aussi en Asie. Toutes les associations de concepteurs lumière dans le monde sont membres de LUCI. Nous avons la plupart des Universités et des organismes d'enseignement de la Lumière qui sont également membre de LUCI.

Et enfin, pour faciliter notre budget, nous avons toutes les grandes entreprises du secteur qui sont là. Il y a des entreprises comme Philips, Thorn, Général Electric, etc.

Je crois que LUCI, 8 ans après, c'est à l'évidence un acteur incontournable du monde de la lumière. Nous sommes sollicités en permanence pour intervenir dans plusieurs régions du monde. Par ailleurs, notre situation financière est excellente, je dirai plutôt confortable, il ne faut pas exagérer !

Au rayon des activités, nous avons lancé en septembre un engagement des villes LUCI pour un éclairage respectueux de l'environnement. Un groupe de travail a sorti un mémoire qui sera signé par l'ensemble des villes à l'assemblée générale de septembre.

Pourquoi cette délibération ? En fait comme 10 années de présidence me semblent suffisantes, j'ai décidé de quitter cette présidence

en septembre. Pour contrebalancer et faire que Lyon reste toujours leader sur ce dossier, les statuts ont été changés. D'une part on limite le mandat de président à 2 ans, ce qui permet un renouvellement des présidences. Le prochain président sera Glasgow. Mais nous avons surtout une équipe sur place, basée sur Lyon, avec 4 personnes permanentes et cette délibération vise à faire que ces 4 personnes restent sur place, de façon à ce que le management de LUCI reste lyonnais. Voilà ce que je voulais dire Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Daclin ne prend pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)